

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 26 MAI 2025 à 20h00 – EN MAIRIE**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19 Présents : 18 Votant : 19

L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-six mai à 20h00, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.

Présents :

Madame Claude BOULIER, Monsieur Michel BRUNG, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Madame Mélanie DECURE, Monsieur Vincent GAUDICHON, Monsieur Rémy JAMES, Madame Annick KOECHLER, Madame Annie LECOQ, Madame Amélie NÉE, Monsieur Olivier ORIENT, Madame Marie-Claire OSMONT, Monsieur Daniel PELFRÈNE, Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Monsieur Daniel RAIMBAULT, Madame Géraldine SAHUT et Madame Christine TALBOT.

Absente excusée :

Madame Nathalie DELESTRE a donné pouvoir à Monsieur Frédéric POTHÉRAT

Secrétaire de séance :

Madame Mélanie DECURE a été nommée secrétaire de séance.

❖ Approbation du conseil municipal du 24 mars 2025

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'approbation du conseil municipal du 24 mars 2025, dont un exemplaire a été préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

❖ Invitation à prendre acte d'un document

En même temps que la présente note de synthèse, le secrétariat de la mairie a adressé par mail à tous les conseillers municipaux le document suivant :

- **Le procès-verbal du comité syndical du SIAEPA de Montville du 3 avril 2025**
- **Le procès-verbal du comité syndical du SIAEPA de Montville du 24 avril 2025**

❖ Compte-rendu des délégations du maire

En vertu de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans les matières qui lui ont été déléguées par ce dernier (délibération n°2023/043 du 20 juin 2023), en application de l'article L. 2122-22 du même Code.

2025-01	Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation d'un manoir en mairie	Avenant 1 : Fixation du montant définitif de la mission de maîtrise d'œuvre conformément au CCAP
2025-02	Contrat de prestation de services pour assurer l'entretien des avaloirs, grilles et caniveaux	Devis retenu pour l'entreprise SARP Normandie

2025/23 – INSTRUCTION DU DROIT DES DEMANDES D’AUTORISATION DU DROIT DES SOLS ET D’AFFICHE DE LA PUBLICITE EXTERIEURE – AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES INTER CAUX VEXIN

Par délibération n°2024-12-17-124 du 17 décembre 2024, le Conseil Communautaire de la CCICV a décidé d’autoriser son Président à signer les conventions prévoyant l’organisation de l’instruction des droits du sols et des autorisations et actes relatifs à la publicité extérieure par la Communauté de Communes ;

Vu le Code de l’urbanisme et notamment ses articles L422-1 et L422-8,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- **AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention prévoyant l’organisation de l’instruction des droits du sols et des autorisations et actes relatifs à la publicité extérieure avec la Communauté de Communes**

2025/024 – CRÉATION D’UN EMPLOI NON-PERMANENT SUITE À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D’ACTIVITÉ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l’article L. 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non-permanents d’agents contractuels pour un accroissement saisonnier d’activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu’il est nécessaire de prévoir un poste d’animateur, afin de maintenir le taux d’encadrement du centre de loisirs de cet été. L’agent placé sur ce poste organise et gère l’accueil périscolaire, met en œuvre des animations (activités ludiques, artistiques, manuelles, éducatives et collectives) et des démarches pédagogiques adaptées, aux espaces disponibles et aux rythmes des enfants. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 7 juillet 2025 et jusqu’au 1^{er} août 2025, un emploi non-permanent sur le grade d’adjoint d’animation dont la durée hebdomadaire est de 35/35^{ème} et de l’autoriser à recruter un agent contractuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- **CRÉER un emploi non-permanent relevant du grade d’adjoint animation pour effectuer les missions d’agent d’animation suite à un accroissement saisonnier d’activité d’une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^{ème}, à compter du 7 juillet 2025 et jusqu’au 1^{er} août 2025**
- **FIXER la rémunération de l’agent contractuel par référence à l’indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s’ajoutent éventuellement les suppléments et indemnités en vigueur ;**
- **INSCRIRE la dépense correspondante au chapitre 012 article 64131 du budget primitif de l’année 2025.**

Monsieur Couiller ajoute qu’un stagiaire BAFA sera recruté aussi durant la période du centre de loisirs.

2025 / 025 – RECENSEMENT DES PROJETS DE TRAVAUX AVEC LE SDE 76 POUR 2026

Comme chaque année, le Syndicat Départemental d’Énergie de la Seine-Maritime (SDE 76) sollicite la commune pour programmer les futures opérations pour 2026.

À cet effet, Monsieur le Maire invite Monsieur CALTOT à présenter les éventuels projets.

Monsieur le Maire propose donc de demander au SDE 76, dans le cadre du recensement de projets pour 2025, le chiffrage de la 2^{ème} partie du remplacement des mâts en fonte dans le centre bourg par des LED et la 2^{ème} partie de l’effacement sur la RD 43.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal **AUTORISE** le Maire à demander au SDE 76 un chiffrage de travaux pour :

- La 3^{ème} partie du remplacement des mâts fonte dans le centre bourg par des LED ;
- La 2^{ème} partie d'effacement des réseaux sur la Route de Duclair RD 43.

2025 / 026 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET COMMUNAL 2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les budgets primitifs sont toujours prévisionnels et que des décisions modificatives peuvent être nécessaires au cours de l'année pour ajuster le budget, en intégrant des crédits non prévus au budget initial.

Monsieur le Maire propose les ajustements suivants :

Section de fonctionnement				
Sens	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépense	014	739221	FNGIR	+ 382,00 €
Recette	73	731111	Impôts directs locaux	+ 382,00 €
Section d'investissement				
Dépense	041	231	Immobilisations en cours	+ 2 820,00 €
Recette	041	2031	Frais d'études	+ 2 820,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** la décision modificative n° 1 au budget communal 2025, telle qu'elle a été présentée.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Madame SAHUT informe le Conseil que le Plan Communal de Sauvegarde a été mis à jour par arrêté du maire en date du 28 avril 2025.

Elle rappelle que le PCS est un outil opérationnel mis en place par la commune pour organiser la gestion de crise en cas d'événement majeur affectant la population (inondation, tempête, accident industriel, pandémie, etc.).

Il permet de coordonner les moyens communaux et de protéger efficacement les habitants.

ECOLE ET CENTRE DE LOISIRS

Monsieur Pothérart fait part des informations suivantes :

- Retour sur le voyage scolaire des CM1 et CM2 à Nantes.
- Retour sur la sortie scolaire des CP, CE1 et CE2 au Château de Eaucourt-sur-Somme.
- Point sur les inscriptions au Centre de Loisirs de cet été, en forte augmentation, avec désormais deux groupes en fonction de l'âge.
- Départ à la retraite de Madame Anne Emery, Directrice du Centre de Loisirs au 30 juin.

INFORMATIQUE

Monsieur Pothérart informe le Conseil de la mise en place :

- D'une sauvegarde externalisée du serveur.
- D'une solution antivirus pour les PC de l'école

MANOIR

Monsieur Couiller informe le Conseil que :

- La consultation des candidatures est en cours. Le Conseil se réunira prochainement pour valider les offres.
- Les demandes de subventions sont en cours d'instruction auprès des potentiels financeurs.

- **PARC DES TULIPIERS**

- Monsieur Pothérat informe le Conseil qu'une boîte à livres est installée. Madame Koechler ajoute que cette dernière sera décorée prochainement par les enfants. Madame Sahut remercie le personnel technique pour sa réalisation et précise que d'autres sont prévues sur le territoire de la commune dans les prochains mois. Monsieur Brung s'interroge quant à la pertinence de son emplacement. Madame Sahut précise que les bénévoles de la bibliothèque étaient défavorables à l'installation sur la Place de la Liberté, dans la crainte de dépôts des livres de la bibliothèque dans la boîte aux livres. Madame Koechler rappelle que les élus du CMJ souhaitaient qu'elle soit installée dans le Parc des Tulipiers.
- Monsieur Caltot explique que des diagnostics sont en cours concernant l'état de santé d'un hêtre pourpre, actuellement haubané.
- Madame Sahut informe le Conseil que deux ruches ont été installées par Monsieur Crochet. De plus, cet administré a organisé une animation pédagogique pour les enfants de l'école.
- Monsieur Pelfrene signale que le local poubelles ne ferme plus.

- **COMMUNICATIONS**

Monsieur Couiller fait part des informations suivantes :

- Les travaux de busage du fossé sur le RD 90 devraient démarrer prochainement. Une subvention de 9 480 € (40% du HT) sera allouée par le Département.
 - Une subvention de 6 940 € (30% du HT) sera examinée prochainement en Commission permanente du département pour les travaux de dépose et restauration du portail du manoir.
 - Retour sur la réunion organisée avec les commerçants et agriculteurs : des échanges et remarques constructifs. Projet d'un Marché de Noël ?
 - Retour sur les réunions de Quartier, les sujets les plus évoqués sont : la mobilité, la vitesse, les espaces verts, les déchets verts.
 - LNPN : des articles dans la Presse sont parus récemment à l'initiative de quelques élus.
- Madame Talbot s'interroge sur le soutien effectif de l'Association
Monsieur Cauchois s'interroge sur le soutien du Maire de Barentin.
- Une réunion « voisins vigilants » sera prochainement organisée avec la gendarmerie.
 - Retour sur la Fête du printemps : remerciements à l'association Roumare Animation Village pour l'organisation de cette journée qui fut appréciée de tous.

Monsieur Pothérat fait part des informations suivantes :

- Les deux défibrillateurs seront prochainement révisés.
- Une consultation est prévue en juin pour l'élaboration du nouveau PEDT (Projet Éducatif Territorial)

Madame Sahut informe le Conseil que l'élaboration de la prochaine Gazette débutera début juillet pour une diffusion fin août/début septembre.

- **PROCHAINES DATES A RETENIR**

- 03 juin : Chorale des enfants animée par les enseignants
- 14 juin : Fête du tennis et spectacle théâtre des enfants
- 20 juin : Fête de la musique
- 28 juin : Fête de l'école et spectacle théâtre adultes

- **REMARQUES DIVERSES**

- Madame Talbot signale :

- La vitesse excessive du bus Chemin de Louraille.

Madame Sahut répond que cette remarque a déjà été signalée à la région et qu'ils seront relancés.

- Des dépôts sauvages de bouteilles le long du trottoir sur la route de Duclair.
- La vitesse excessive des usagers Route de Duclair

Madame Sahut répond que des contrôles radars sont effectués par la gendarmerie

- Des feux de végétaux intempestifs.
- Une demande d'intervention sur le trottoir au niveau du 1349, Route de Duclair.

- Madame Lecoq s'interroge sur le devenir de la maison incendiée et des risques d'insalubrité.

Monsieur Couiller répond qu'il n'a aucun pouvoir et que ce sont les assurances qui gèrent ce dossier.

- Monsieur Cauchois souhaiterait savoir s'il serait possible d'avoir une deuxième clé pour l'Association Culturelle, au motif que deux activités distinctes occupent la salle.

Monsieur Caltot répond qu'il n'est prévu qu'une seule clé par association.

- Monsieur Raimbault souhaiterait savoir qui a la charge de l'entretien du parvis des senteurs.

Monsieur Couiller répond que ce parvis est privé.

- Monsieur Pelfrene soumet l'idée de proposer au Food truck de vente de pizzas de décaler son emplacement au lundi soir, jour de fermeture de la pizza de Roumare

Séance levée à 21h45

La secrétaire de séance :

Mme Mélanie DECURE

Le Maire,

M. Jean-Paul Couiller